



Le 15 septembre 2020

Déclaration des opérations d'achats d'actions réalisées dans les conditions de l'article 5 §2 du règlement (UE) n°596/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marché

Programme de rachat d'actions autorisé par l'AGM du 4 juin 2020 (14ème résolution)

Conformément à la réglementation applicable, la Compagnie de Saint-Gobain déclare avoir effectué les opérations d'achat d'actions suivantes dans les conditions de l'article 5 §2 du règlement n°596/2014, entre le 4 septembre et le 9 septembre 2020

Emetteur: Compagnie de Saint-Gobain

Catégorie de titres: ACTIONS - code ISIN : FR0000125007

Jour de la transaction	Volume total journalier (en nombre d'actions)	Prix pondéré moyen journalier d'acquisition des actions	Montant (euros)	Marché (Code MIC)
04/09/2020	2 726	33,464	91 222	BATE/CHIX/TRQX/XPAR
07/09/2020	96 634	34,893	3 371 860	BATE/CHIX/TRQX/XPAR
08/09/2020	161 917	34,905	5 651 778	BATE/CHIX/TRQX/XPAR
09/09/2020	335	35,000	11 725	CHIX/XPAR
Total sur la période	261 612	34,886	9 126 585	

Le détail de ces transactions peut être consulté à l'adresse suivante : <https://www.saint-gobain.com/fr/finance/information-reglementee/rachats-actions>